

JUDICIUM

Commissaires de Justice Associés

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD
169, Bd de la République
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD
Tél. : 01 46 02 69 64
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75
odj@judicium.fr

Office de NANTERRE
3-5, Bd des Bouvets
92000 NANTERRE
Tél. : 01.45.34.00.26
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
odj@judicium.fr

Office de VERSAILLES
98 bis, Bd de la Reine
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 30 84 98 33
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
odj@judicium.fr

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**LE JEUDI PREMIER AOÛT
DEUX MILLE VINGT QUATRE**

A LA REQUETE DE :

SPL VAL DE SEINE AMENAGEMENT, dont le siège social est 696 rue Yves Kermen, 92100, BOULOGNE-BILLANCOURT, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, domiciliés en cette qualité audit siège.

IL M'A ETE EXPOSE :

Qu'ils ont fait procéder à l'affichage d'un avis de participation du public par voie électronique, préalable à la délivrance d'un permis d'aménager relatif aux espaces publics de l'Ile Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt à 41 emplacements sur le terrain, aux Mairies de BOULOGNE-BILLANCOURT, MEUDON et SEVRES ainsi qu'à l'établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest à MEUDON.

Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à le faire constater.

Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussigné, Maître Yves DE FORCADE LA ROQUETTE, Commissaire de Justice Associé au sein de la SCP JUDICIUM, Commissaires de Justice Associés titulaire d'un office de Commissaire de Justice à SAINT-CLOUD 92210, 169 boulevard de la République, titulaire d'un office de Commissaire de Justice à NANTERRE 92000, 3 - 5 boulevard des Bouvets, et titulaire d'un office de Commissaire de Justice à VERSAILLES 78000 98 bis boulevard de la Reine, exerçant dans l'office de NANTERRE

ME SUIS RENDU CE JOUR :

Me suis rendu ce jour aux 41 emplacements sur le terrain ci-après mentionnés, aux Mairies de BOULOGNE-BILLANCOURT, MEUDON et SEVRES ainsi qu'à l'établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest à MEUDON, où étant aux endroits ci-après indiqués, et en présence de Monsieur Thierry GRONDIN, afficheur de la Société PUBLILEGAL,

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Présence de l'avis de participation du public par voie électronique, préalable à la délivrance d'un permis d'aménager relatif aux espaces publics de l'Ile Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt :

- aux 41 emplacements sur le terrain ci-après mentionnés (à une exception près : point n° 30),
- aux Mairies de BOULOGNE-BILLANCOURT,
- MEUDON et
- SEVRES
- ainsi qu'à l'établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest à MEUDON,

avis dont j'insère une copie ci-après :

A titre d'illustration de mes constatations, je prends des photographies de l'ensemble des points constatés que j'insère ci-après.





VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Le Maire de Boulogne-Billancourt

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique,
préalable à la délivrance d'un permis d'aménager relatif aux espaces publics de l'île Seguin,
dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

Par arrêté du 6 juin 2024, M. le Maire de Boulogne-Billancourt a organisé une procédure de Participation du public par voie électronique :

Du lundi 1^{er} juillet 2024 à 8h30 au mercredi 31 juillet 2024 à 23h59 inclus,

Soit pendant une durée de 31 jours consécutifs,

Ayant pour objet la demande de permis d'aménager, déposée le 12 mars 2024 par la Société publique locale Val de Seine Aménagement, pour la réalisation des espaces publics de l'île Seguin, savoir le jardin public, la voie centrale qui relie les deux pointes les VRD, le parvis Dayd, l'esplanade du Pont Renault et une partie des berges de l'île, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt. La demande de permis d'aménager et la procédure de PPVE sont requises à raison de la situation partielle de ces espaces dans le champ de visibilité notamment des monuments protégés suivants : la cité de la céramique de Sèvres, le collège arménien de Sèvres, la glacière de l'ancien château de Bellevue à Meudon.

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités définies aux articles L. 123-19, R. 123-46-1 et D123-46-2 du Code de l'environnement.

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition du public sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-ile-seguin-boulogne-billancourt>

Le dossier contient :

- la note d'information sur le contexte juridique et administratif de la participation du public,
- le dossier de demande de permis d'aménager déposé le 12 mars 2024 par la Société publique locale Val de Seine Aménagement (ref PA 92012 24 0001),
- la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet,
- la demande d'avis d'actualisation de l'étude d'impact de la ZAC Seguin Rives de Seine présentée par la SPL Val de Seine Aménagement le 10 janvier 2022, reçue le 13 janvier suivant,
- l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) d'Île-de-France du 10 Février 2022 (N°MRAE AAPJIF-2022-001) concluant à la nécessité d'actualiser l'étude d'impact de la ZAC Seguin Rives de Seine à Boulogne Billancourt,
- l'étude d'impact actualisée et son résumé non technique,
- la note de présentation synthétique du projet des espaces publics de l'île Seguin,
- la demande d'avis sur l'étude d'impact actualisée en date du 19 mars 2024 transmise par la Ville à GPSO,
- l'avis de l'autorité environnementale du 29 mai 2024 sur l'étude d'impact actualisée de la ZAC Seguin Rives de Seine,
- le mémoire en réponse de la Société publique locale Val de Seine Aménagement à l'avis de l'autorité environnementale,
- les avis des services consultés sur la demande de permis d'aménager.

Pendant toute la durée de participation du public, les éventuelles observations, propositions ou questions du public seront uniquement consignées par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse dédiée : ppve-ile-seguin-boulogne-billancourt@mail.registre-numerique.fr

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier et le registre dématérialisés seront également mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé

dans les locaux de la Mairie de Boulogne-Billancourt, siège de l'autorité organisatrice de la procédure de participation du public :

26, avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt
Direction de l'urbanisme réglementaire 2^{ème} étage
Porte 9

Les horaires d'accès au poste informatique sont les suivants :

- Du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- Le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;
- Le vendredi de 8h30 à 16h30.

Pendant toute la durée de la procédure et sur demande expresse, une version papier du dossier soumis à la participation du public sera mise en consultation uniquement sur place à la direction de l'urbanisme réglementaire de la Mairie de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt, - 2^{ème} étage - porte 9, dans les conditions suivantes :

Pour être recevable, toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressée, soit par courriel à l'adresse suivante ppve@ileseguin.mairie-boulogne-billancourt.fr soit par téléphone au 01 55 18 49 32 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel) afin de définir un rendez-vous.

Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de participation. La mise à disposition du dossier sur support papier intervient alors au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande, aux mêmes horaires que ceux prévus pour l'accès au poste informatique.

A l'expiration de la participation du public par voie électronique, soit le 31 juillet 2024 à 00h00, le registre dématérialisé sera automatiquement clos, et le Maire de la ville de Boulogne-Billancourt, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure, rédigera le document de synthèse relatant son déroulement et recensant les observations, questions et propositions déposées par le public sur le registre électronique dédié, avec l'indication de celles dont il a été le cas échéant tenu compte.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique et le document de synthèse susvisé seront ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site Internet dédié à la procédure : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-ile-seguin-boulogne-billancourt> ainsi que sur le site Internet de la ville de Boulogne-Billancourt : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/participation-du-public-par-voie-electronique>

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'aménager est M. le Maire de Boulogne-Billancourt, qui statuera par arrêté.

Toute information concernant le projet d'aménagement pourra être sollicitée auprès du responsable de projets :

SPL VAL DE SEINE AMENAGEMENT
696 RUE YVES KERMEN
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

Publipart - 1 rue Frédéric Bastiat 75008 PARIS - Tél. 01 42 96 00 43 - contact@publipart.fr

Imprimé par les soins de l'EPIC 2024

Mairie lieu d'enquête

**92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - MAIRIE - 26, AVENUE ANDRÉ MORIZET**

Support : 1

Contact : Monsieur Paul BREVET ou Monsieur Marc CHECINSKI - DIRECTION DE L'URBANISME
RÉGLEMENTAIRE - 2ÈME ÉTAGE 01 55 18 43 53 06 89 37 68 81

p6635

**92190 - MEUDON - GPSO - 9 RUE DE VAUGIRARD**

Support : 1

Contact : Madame Karine TURRO - Directrice de l'Urbanisme 01 46 29 24 66

p6625

**92190 - MEUDON - MAIRIE - 6 AVENUE LE-CORBEILLER**

Support : 1

Horaires : Du lundi au mardi - 08:30 / 12:00 - 13:30 / 17:30
jeudi - 08:30 / 12:00
vendredi - 08:30 / 12:00 - 13:30 / 17:30
samedi - 08:30 / 12:00

Contact : Service urbanisme 01 41 14 80 00

p6636

**92311 - SÈVRES CEDEX - MAIRIE - 54 GRANDE RUE**

Support : 1

Horaires : Du lundi au vendredi - 08:30 / 12:30 - 13:30 / 17:30
samedi - 08:30 / 12:00

Contact : Service urbanism 01 41 14 10 10

p6638

Point sur site

- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 1 - PONT DE SEVRES GARE DE BUS
Support : Autre support *pb634*
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 2 - 42 AVENUE PIERRE LEFAUCHEUX
Support : Autre support
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 3 - 55 COURS DE L'ÎLE SEGUIN
Support : Lampadaire au bout de l'île côté pont de SÈVRES
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 4 - 1 ÎLE SEGUIN
Support : Lampadaire
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 5 - 860 QUAI GEORGES GORSE
Support : Lampadaire
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 6 - 4 AVENUE PIERRE LEFAUCHEUX
Support : Lampadaire *pb628*
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 7 - ~~4 TRAV. JULES GUESDE~~
Support : Lampadaire *debut de rue vers Kermann*
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 8 - 10 AV. EMILE ZOLA
Support : Lampadaire
- ✓ 92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX - POINT 9 - 10 PL. CHABANNE
Support : Lampadaire
- ✓ 92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX - POINT 10 - 11 PROM. DES JARDINIERS DE L'ÎLE
Support : Lampadaire
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 11 -
Support : Poteau de rue *face au 20 rue Pierre Lefaucheux*
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 12 - 6 RUE NATIONALE
Support : Lampadaire *pb627*
- ✓ 92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX - POINT 13 - 73 RUE PIERRE POLI
Support : Autre support *pb626*
- ✓ 92190 - MEUDON - POINT 14 - 72 ROUTE DE VAUGIRARD
Support : Poteau piste cyclable

- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 15 - 3 QUAI DE STALINGRAD
Support : Lampadaire
- ✓ 92190 - MEUDON - POINT 16 - 62 ROUTE DE VAUGIRARD *p6624*
Support : Poteau de rue
- ✓ 92310 - SEVRES - POINT 17 - *p6620 (Anse de Sevrès)
(de la Céramique)*
Support : Autre support
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 18 - 46 AVENUE PIERRE LEFAUCHEUX *p6629*
Support : Poteau de rue
- ✓ 92190 - MEUDON - POINT 19 - 29 ROUTE DE VAUGIRARD
Support : Lampadaire
- ✓ 92190 - MEUDON - POINT 20 - 44 ROUTE DE VAUGIRARD *p6623*
Support : Grille
- ✓ 92190 - MEUDON - POINT 21 - 43 RTE DE VAUGIRARD
Support : Lampadaire
- ✓ 92190 - MEUDON - POINT 22 - 11 RTE DE VAUGIRARD
Support : Lampadaire
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 23 - 90 RUE DU VIEUX PONT DE SEVRES
Support : Lampadaire
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 24 - 36 QUAI GEORGES GORSE *p6630*
Support : Poteau de rue
- ✓ 92190 - MEUDON - POINT 25 - 8B RUE HENRI SAVIGNAC *p6621*
Support : Lampadaire
- ✓ 92190 - MEUDON - POINT 26 - 13 RUE DE LA VERRERIE *p6622*
Support : Lampadaire
- ✓ 92310 - SEVRES - POINT 27 - *Anet de Bus
devant Anse Céramique*
Support : Autre support
- ✓ 92310 - SEVRES - POINT 28 - CHEM. DE HALAGE *p6618*
Support : Autre support
- ✓ 92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 29 - 1 COURS DE L'ÎLE SEGUIN *p6633*

Support : Autre support

92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 30 -

Support : Autre support

*David Gaudin de Buz
du Parc de Seine*

92310 - SEVRES - POINT 31 - 2 GRANDE RUE

Support : Autre support

16619

92310 - SEVRES - POINT 32 - 2 RUE DU VIEUX PORT

Support : Autre support

16615 & 16

92310 - SEVRES - POINT 33 -

Support : Autre support

*Sont des
parking face au Musée de la
Céramique*

92310 - SEVRES - POINT 34 - 24 RUE TROYON

Support : Panneau directionnel devant working place

16612

92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 35 - 1 ILE SEGUIN

Support : Lampadaire

16632

92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 36 - 95 ALLEE GEORGES ASKINAZI

Support : Lampadaire

16631

92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 37 - PONT DAYDE

Support : Poteau de rue

*avant le
pont après le pont n°2*92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 38 - PARKING RIVE DE SEINE FACE A LA
GRANDE RECRE

Support : Panneau d'interdiction

92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 39 - 5 QUAI GEORGES GORSE

Support : Poteau stationnement

92310 - 92310 SEVRES - POINT 40 - UNNAMED ROAD

Support : Panneau directionnel

*64 Route de Vauglond
poteau piéton piste cyclable*

92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 41 - 90 RUE DU VIEUX PONT DE SEVRES

Support : Panneau d'interdiction

Mairie de Boulogne



Point 1



Point 30

Panneau plus en place.

Point 28



Point 31



Point 17



Point 33



Point 27



Point 32



Mairie de Sèvres



Point 34



Point 40



Point 25



Point 26



Point 16



Point 20



Point 21



Point 19



Point 22



GPSO MEUDON



Mairie de Meudon



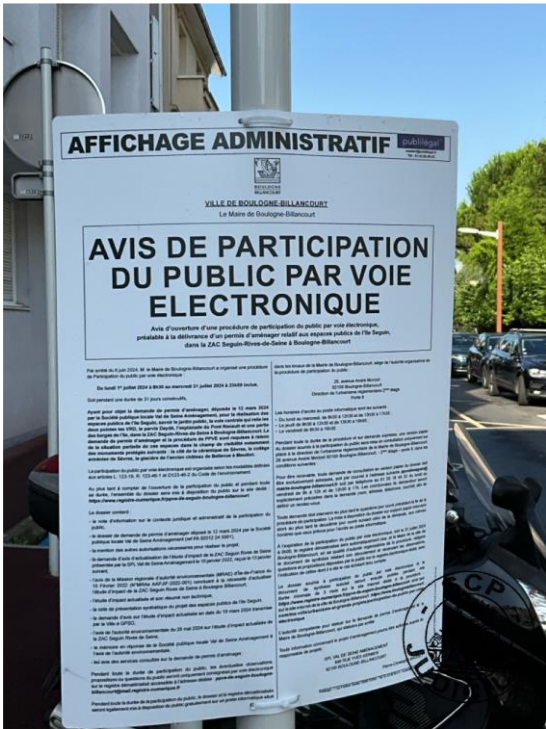
Point 9



Point 10



Point 13



Point 15



Point 12



Point 6



Point 11



Point 7



Point 18



Point 2



Point 8



Point 3



Point 36



Point 5



Point 41



Point 23



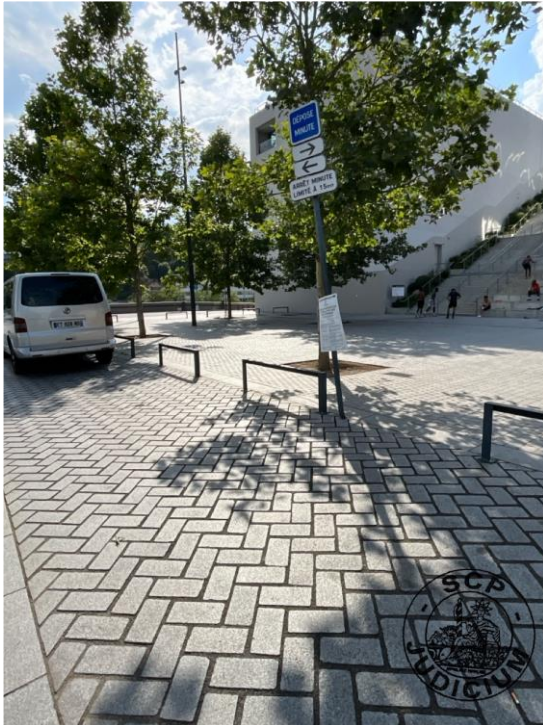
Point 24



Point 38



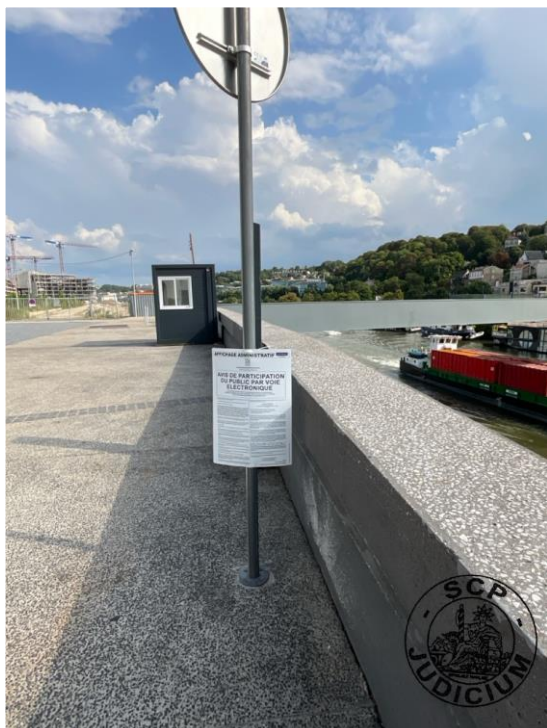
Point 35



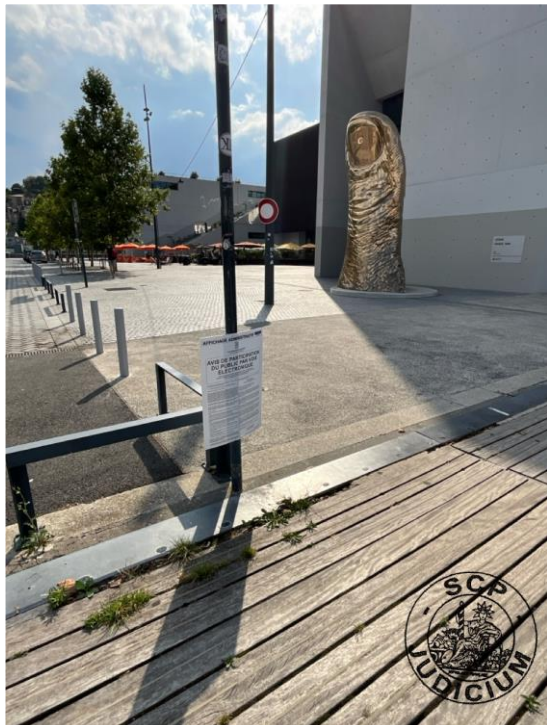
Point 29



Point 4



Point 39



Point 37



Point 14



De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 31 pages pour servir et valoir ce que de droit (SPL VAL DE SEINE AMENAGEMENT PUBLILEGAL EP 24323 01.08.2024).



Yves DE FORCADE LA ROQUETTE
Commissaire de Justice